

## Réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2014

Date de convocation : 10 octobre 2014

Séance du 17 octobre 2014

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil quatorze le 17 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre POISSANT, Maire.

Présents : MM.POISSANT, BRAQUEHAIS, FLOCH, DRIEU, DUBOS, BAPTISTAT, EYANGO-EKAMBI, HOULLEBREQUE, DELAIR,

MMES . BRISSET, TALEC, LEFEBVRE, BOULLEN

Absents excusés : MM EYANGO-EKAMBI (donne pouvoir à Monsieur Poissant), DRIEU (donne pouvoir à Madame Boullen)

M. FLOCH a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion du 26 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **Plan Local Urbanisme :**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est une étape importante lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Ce projet définit les orientations générales des politiques en terme :

- d'aménagement de la commune
- d'équipement
- d'urbanisme
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour but de fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain L.123-1-3 du code de l'urbanisme.

Il y a nécessité d'intégrer dans le projet d'Aménagement les orientations générales au regard de cinq politiques applicables au territoire qui sont :

- L'habitat
- Les transports et les déplacements
- Le développement des communications numériques
- L'équipement commercial
- Le développement économique et les loisirs.

D'après Monsieur Lenormand de Géodev, pour avoir une population stable avec un léger accroissement tout en respectant également l'objectif du S.C.O.T, il faudrait construire et se limiter à 30 logements jusqu'en 2024, la commune du Parc d'Anxtot étant classée en commune « rurale ».

Après avoir visualisé le plan de la commune établi par Géodev et entendu le discours de l'ensemble de la municipalité, il est donc préférable de compléter les zones dites constructibles et qui sont actuellement sans habitation plutôt que de modifier dans le futur Plan Local d'Urbanisme des zones agricoles en zones constructibles.

Cependant deux projets ont été réceptionnés en mairie :

- lotissement « Le Carrefour » prévoit 8 lots de 850 à 1259 m<sup>2</sup>.
- lotissement sur Terrain Gibeaux

Ces deux projets pourraient être réalisés dans le futur.

La zone agricole se situant près de la salle polyvalente ne sera pas en zone constructible dans le P.L.U. En effet, pour des raisons de sécurité, de nuisances et de réseaux d'assainissements non desservis, il ne sera pas possible de voir naître un lotissement dans cette zone.

### **Questions Diverses :**

- Monsieur Poissant fait un point sur le dernier conseil municipal :
  - **Terrain Gibeaux :**  
Messieurs Braquehais et Poissant ont rencontré Monsieur Paumier afin de lui expliquer que, pour le bien financier de la commune, il est impossible pour celle-ci d'acheter à 55 euros le m<sup>2</sup> son terrain et d'accepter par conséquent sa proposition de vente.
  - **Eclairage Public rue du Petit Anxtot :**  
L'entreprise Forlumen (installateur de l'éclairage public) se chargera d'élaguer les arbres gênants. Ceci afin que l'éclairage soit fonctionnel dès le mois de novembre 2014.
  - **Téléthon :**  
4 habitants du Parc d'Anxtot étaient présents à la réunion du 13 octobre 2014. Monsieur Poissant souhaiterait que des membres du conseil municipal se chargent d'organiser une animation durant le week-end du 6 & 7 décembre 2014 sur la commune.  
*Défi cantonal :* Monsieur Dubos est volontaire pour réaliser un meuble.
  - Madame Lefebvre informe que les statuts du comité des fêtes sont créés ; Monsieur Duval informe également qu'il représentera avec Monsieur Dubos et Madame Lefebvre la commune au sein du Comité des Fêtes.

- **Commission « Travaux » :**

Un devis concernant la création de marches au cimetière a été demandé à l'entreprise « Clôture de Seine » (coût 1095.88 HT) ainsi qu'à l'entreprise CSTP (coût 1596.90 HT). L'ensemble du conseil municipal délibère et décide de faire appel à l'entreprise Clôture de Seine pour réaliser ces travaux.

- **Illumination de Noël :**

L'année dernière, l'entreprise Forlumen était intervenue pour illuminer la commune durant les fêtes de fin d'année. L'installation des illuminations dont le coût global s'est élevé à 1347.60 euros en 2013 a été estimé trop excessif financièrement par l'ensemble des conseillers présents.

Madame Talec propose de mettre un sapin devant la mairie ; les enfants pourront ainsi le décorer avec des boules, guirlandes. Un vin chaud et des crêpes seront servis à cette occasion. Cette proposition satisfait la majorité des conseillers. Cependant, il est rappelé qu'il serait souhaitable d'installer des guirlandes électriques dans le centre du village notamment sur la façade de la mairie (Monsieur Floch s'en occupe).

- **Chauffage dans les classes de Madame Gabriel et Monsieur Houlbrèque :**

L'électricien interviendra le mercredi 22 octobre 2014 pour l'installation d'une horloge programmable.

- **Des caches-moineaux** vont être mis sous le préau dans la cour d'école afin d'éviter aux oiseaux de faire leurs nids et d'avoir par conséquent un préau plein de déjections.

- **La peinture au sol**, dans la cour de récréation va être prochainement refaite.

- **Sécurité :**

Afin de respecter la limitation de vitesse dans le centre du village, la municipalité souhaite que la gendarmerie procède à des contrôles radar. La discussion s'engage afin de savoir si l'on informe la population de ces contrôles via la babillarde. Après concertation, 13 pour et 1 contre.

- Monsieur Poissant informe de la mise en ligne du site internet de la commune.

- Madame Lefebvre, conseillère municipale propose à l'ensemble du conseil municipal d'enregistrer sur un magnétophone les prochaines réunions de conseil. Cette procédure est tout à fait légale. Une discussion s'engage autour de la table. Le débat n'a pas donné lieu à une décision finale.

Agenda : date des prochaines réunions :

- Réunion C.C.A.S : jeudi 30 octobre 18h30
- Réunion avec Monsieur Joly, percepteur, vendredi 21 novembre 20h30
- Réunion maire-adjoints : vendredi 24 octobre 2014 18h30
- Réunion de la commission sécurité : date à définir
- Réunion Géodev : date à définir

**Fin de la réunion du conseil municipal à 22h40.**

Pierre POISSANT

Mickaël BRAQUEHAIS

Carine LEFEBVRE

Denis FLOCH

Elisabeth TALEC

Bénédicte BRISSET

Matthias DUBOS

Jérôme HOULLEBREQUE

Arnaud BAPTISTAT

Claire BOULLEN

Antoine DELAIR